

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN DERMATOLOGUE													
Nature de l'activité (1)		48 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET		si exercice en société (2) AV						Nombre d'associés AS							
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT <input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	172 389	101,09 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	1 861	1,09 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	170 528	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE			
	6	Gains divers ⑤.....										AF	2 007	1,18 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	172 536	101,18 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats ⑥.....										BA	5 259	3,08 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	6 676	3,91 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	5 576	3,27 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	607	0,36 %
	13		Autres impôts.....										BS	2 130	1,25 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	6 613	3,88 %	
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	12 313	7,22 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW	616		
	17	Entretien et réparations.....											3 401	1,99 %	
	18	Personnel intérimaire.....											592	0,35 %	
	19	Petit outillage ⑩.....											666	0,39 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											758	0,44 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											3 774	2,21 %	
	22	Primes d'assurances.....											1 281	0,75 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											2 588	1,52 %	
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....													
	24	Autres frais de déplacements (voyages.....)											473	0,28 %	
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 18 804 dont facultatives BU 5 176										BK	23 979	14,06 %	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 228	0,72 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											2 668	1,56 %	
	28	Frais d'actes et de contentieux.....											22	0,01 %	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	934	0,55 %	
30	Autres frais divers de gestion.....											1 079	0,63 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	446	0,26 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	100	0,06 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	88 172	51,71 %		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN DERMATOLOGUE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

48 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	84 363	49,47 %	
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	167	0,10 %	
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	1 336	0,78 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	85 866	50,35 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	3 188	1,87 %	
	42	Moins-values à court terme				CK			
	43	Divers à déduire ²¹	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	369	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 890	
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸				CM	265	0,16 %	
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 042	3,54 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	79 824	46,81 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			5 550			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	